

Département
de
Vaucluse

VILLE D'ORANGE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 24 JUIN 2026

Arrondissement
d'AVIGNON

N° 1049

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX et le 24 JUIN à 10 heures, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal de la ville d'Orange, sous la Présidence de Jean-Dominique ARTAUD, Président du C.C.A.S.

Nombre de membres : Étaient présents :

- En exercice : 17
- Présents : 15
- Votants : 17

Mesdames Frédérique VIDAL, Marie-Thérèse GALMARD, Peggy LELEU, Joëlle EICKMAYER, Brigitte LAOURIGA, Françoise NICOLAÏ, Marie-Paule ZIMMERMANN, Eliane DELOY, Aubierge POULAIN, Rachel GUINARD

Messieurs Jean-Dominique ARTAUD, Jean-Pierre PASERO, Michel OLIVEIRA, Michel COMMUNAL, Christian COSTE.

Refus de vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 17

Absente représentée :

Madame Agnès JEANJEAN représentée par Madame Frédérique VIDAL

Monsieur Alain DURAND représentée par Madame Marie-Thérèse GALMARD

Certifié exécutoire par le
Président,
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
Et de la Publication le :

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre PASERO

 

Mise à jour du tableau des effectifs au 01/07/2026

LA SEANCE SE POURSUIT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu la délibération n°1005 approuvant les tableaux des effectifs du personnel du CCAS au 1^{er} juillet 2025,

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;

Aussi, compte tenu des besoins, Il y a lieu de prévoir une modification des tableaux des effectifs du personnel du CCAS afin de maintenir l'adéquation entre le grade des agents et l'organigramme et de permettre les recrutements sur des postes nécessaires au bon fonctionnement des services. Il est donc proposé d'articuler le tableau des effectifs en fonction :

- 1) de l'ouverture et de la fermeture de postes induites par les entrées et sorties de fonctionnaires depuis le 1^{er} juillet 2025.
- 2) De la nomination de fonctionnaires sur un nouveau grade suite aux décisions prises pour les avancements de grade et de promotions internes pour l'année 2026,
- 3) de la création de l'emploi suivant :

Personnel titulaire, dans le cadre d'un avancement de grade :

Filière administrative :

- Attaché principal, catégorie A, un poste à temps complet

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE

- **D'APPROUVER** la mise à jour des tableaux des effectifs du personnel titulaire arrêté au 1^{er} juillet 2026, tel qu'ils sont présentés et annexé ci-après.

A l'unanimité,

- 17 Pour

Suivent les signatures pour copie conforme,

**Le secrétaire de séance
Jean-Pierre PASERO**

**Suivent les signatures pour copie conforme,
Le Président du CCAS,
Jean-Dominique ARTAUD**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.